

Check-list : “Ai-je droit au crédit-temps ?”



Vous pensez peut-être avoir droit au congé parental... mais ce n'est pas toujours évident de s'y retrouver.

Cette check-list vous aide à vérifier les grandes conditions.

👉 **Pour tout ce qui dépend de votre situation personnelle** (ancienneté, contrats, horaires, co-parentalité, multi-employeurs...), **un-e expert-e Allo Info Parents peut vous confirmer si vous êtes bien éligible – et vous éviter des erreurs qui pourraient retarder votre demande.**



Mon enfant remplit-il les conditions liées à l'âge ?

- Pour un crédit-temps **temps plein** : mon enfant a moins de 5 ans
- Pour un crédit-temps **mi-temps ou 1/5** : mon enfant à moins de 8 ans

✓ Le congé doit toujours commencer avant les 5 ou 8 ans (selon la forme).

Cas particulier (enfant en situation de handicap, garde alternée,...) → contactez nous pour vérifier.



Ai-je l'ancienneté nécessaire ?

- Je travaille depuis au moins 3 ans chez mon employeur.

Le calcul des 3 ans peut varier selon vos contrats (CDD, intérim, temps partiel, absences...)
Un-e expert-e Allo Info Parents peut vérifier avec vous si vous remplissez bien la condition.



Mon régime de travail me permet-il la forme que je veux prendre ?

- Je travaille à temps plein :**
- Je peux demander un crédit-temps **temps plein**
 - Je peux demander un crédit-temps **mi-temps**
 - Je peux demander un crédit-temps **1/5**

- Je travaille à temps partiel :** Je peux demander uniquement un crédit-temps **temps plein**

Pour un crédit-temps mi-temps ou 1/5, il faut avoir travaillé à temps plein l'année précédente. L'organisation réelle de vos horaires peut jouer, il est important de vérifier vos conditions.



Ai-je encore du crédit-temps disponible ?

- Je n'ai pas déjà utilisé les 48 mois pour ce motif
- Je reste dans la limite totale de 51 mois au cours de ma carrière

Si vous ne savez pas combien de mois vous avez déjà pris, nous pouvons le vérifier avec vous.



Je respecte les délais et la procédure ?

- Je préviens mon employeur par écrit au moins 3 mois avant
- L'employeur introduit la demande ONEM
- J'introduis ensuite ma demande ONEM moi-même pour l'allocation

Une vérification personnalisée avec nos expert.e.s peut vous éviter des refus ou des retards.

**Envie de vérifier votre situation avant d'envoyer votre demande ?
Un.e expert.e Allo Info Parents vous répond gratuitement et vous guide pas à pas.**



liguedesfamilles.be/alloinfoparents

